

Sybelles
.ski *mjmjm*



DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Remplacement en lieu et place du TK des ECHAUX par le TK des CHALETS

Date : Avril 2019

1	LE SITE.....	4
2	LE PROJET.....	6
2.1	Contexte et objectif du projet.....	6
2.2	Présentation générale du projet	7
2.3	Mode opératoire.....	9
2.4	Positionnement réglementaire du projet.....	11
2.4.1	Code de l'environnement.....	11
2.4.2	Loi sur l'eau.....	11
2.4.3	Code forestier.....	11
3	CONTEXTE REGLEMENTAIRE	12
3.1	Urbanisme	12
3.2	Les risques naturels.....	14
3.2.1	Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles.....	14
3.2.2	CLPA.....	15
3.3	Zonages environnementaux.....	16
3.3.1	Les zonages d'inventaires.....	16
3.3.1.1	<i>Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique</i>	16
3.3.1.2	<i>Zone Importantes pour la Conservation des Oiseaux</i>	16
3.3.2	Les zonages réglementaires	17
4	CONTEXTE PAYSAGER.....	18
4.1	Vues éloignées	19
4.1.1	Vues hivernales.....	19
4.1.2	Vues estivales	19
4.2	Vues rapprochées	20
4.2.1	Vues estivales	20
4.2.2	Vues hivernales.....	22
5	CONTEXTE HUMAIN.....	24
5.1	Sylviculture	24
5.2	Agriculture	24
5.3	Patrimoine	25
6	CONTEXTE ABIOTIQUE.....	26
6.1	Hydrographie	26

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *by* **Maulin.ski**

6.2	Captage.....	26
7	CONTEXTE BIOTIQUE	27
7.1	Habitats	27
7.2	Zones humides.....	30
7.3	Flore.....	31
7.4	Faune.....	31
7.5	Les continuités écologiques	33
7.5.1	Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).....	33
7.5.2	Trame verte et bleue en Savoie.....	34
8	VARIANTES.....	35
9	EFFETS CUMULES.....	35
10	LES MESURES.....	37
10.1	Les mesures d'évitement	37
10.1.1	ME1 - Information groupement pastoral	37
10.1.2	ME2 - Mise en défens de la zone humide du col de la Chal.....	37
10.2	Les mesures de réduction	38
10.2.1	MR1 – Calendrier de chantier	38
10.2.2	MR2 - Installation de chantier	38
10.2.3	MR3 – Revégétalisation.....	39
10.2.4	MR4 - Réduction du risque de pollution turbide et chimique.....	40
10.2.4.1	<i>Kits antipollution.....</i>	40
10.2.4.2	<i>Formation des personnels.....</i>	40
10.2.4.3	<i>Gestion des déchets.....</i>	40
10.2.4.4	<i>Limitation des travaux en période de pluie.....</i>	40
10.2.5	MR5 - Plan de circulation, de stationnement et de stockage	41
10.3	Les mesures de suivi	43
10.3.1	MS1 – Suivi environnemental de chantier	43
11	CONCLUSION	44

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

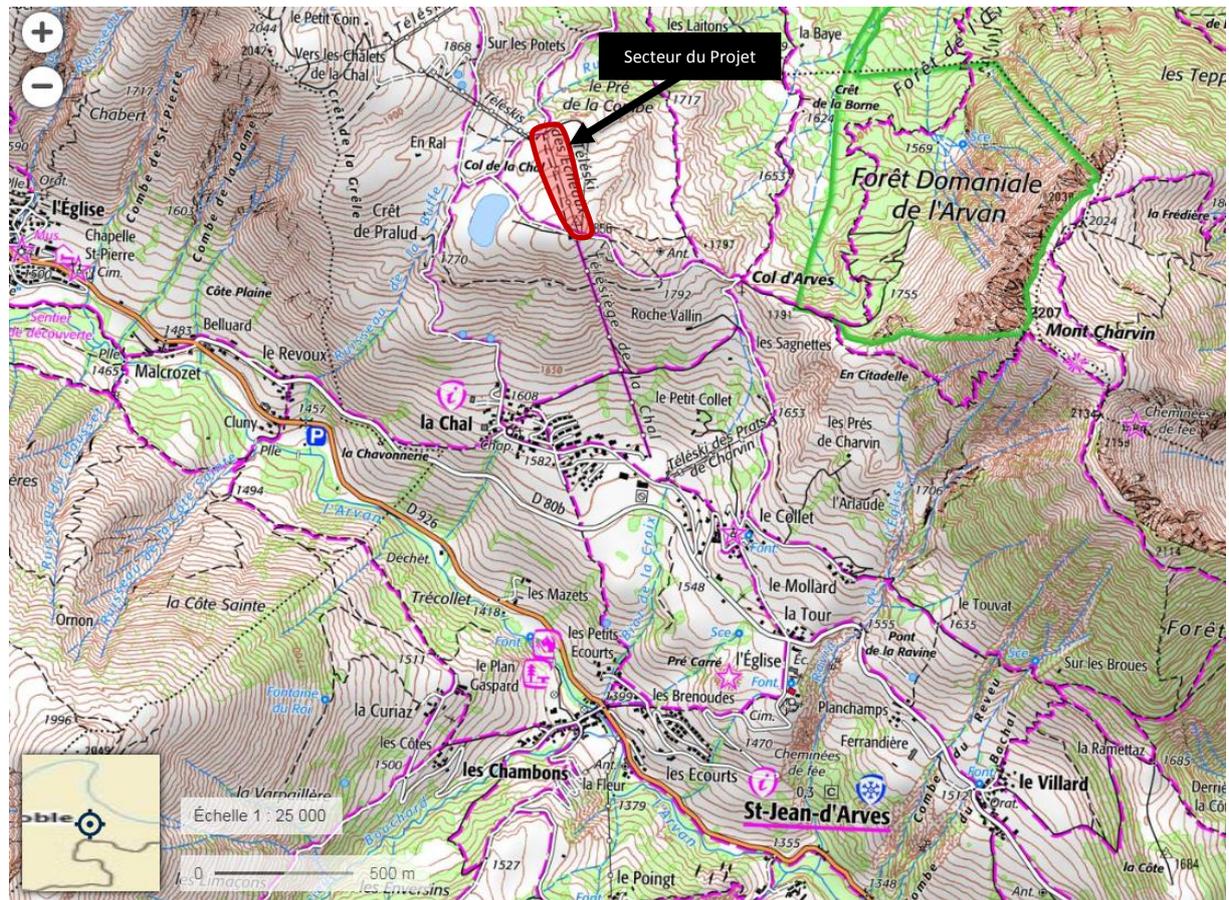
APE
4939 C

Sybelles
.ski *mimim*
by **Maulin.ski**

1 Le Site

La zone du projet est située sur le domaine skiable des Sybelles, sur la station du Corbier/Saint Jean d'Arves, sur la commune de Saint Jean d'Arves en Savoie (73).

Il se situe plus précisément sur un plateau entre le col de la Chal et le col d'Arves.



LOCALISATION DU PROJET SUR CARTE TOPOGRAPHIQUE IGN

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

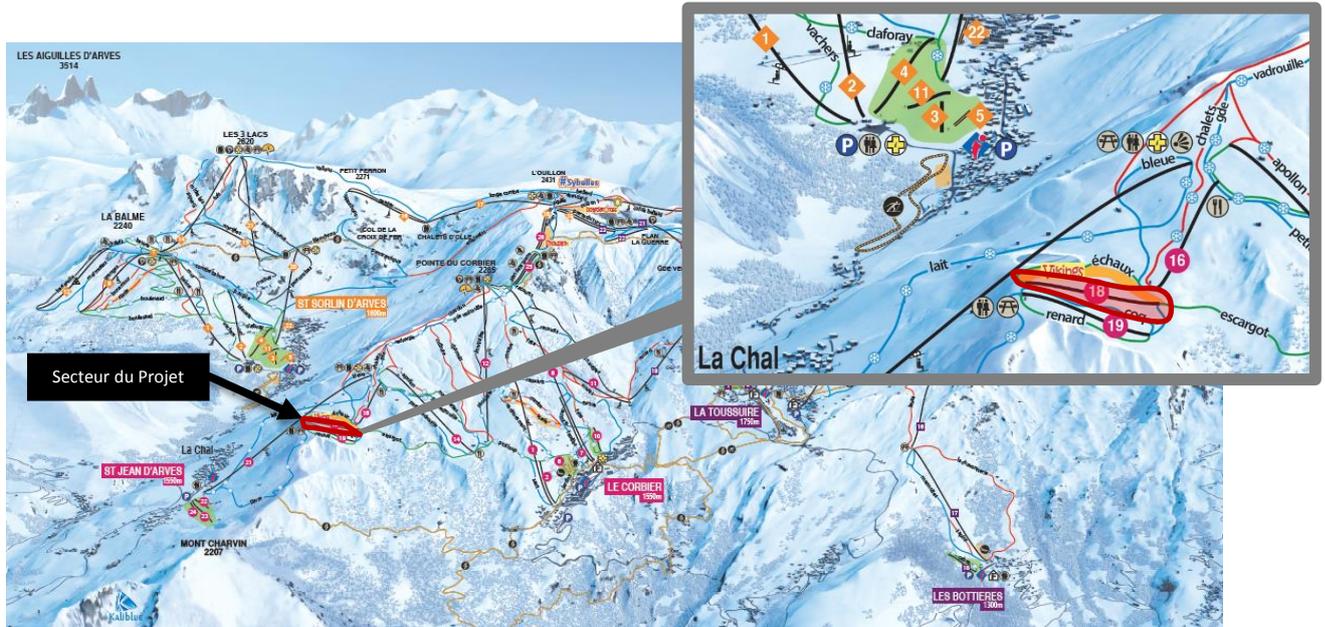
T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *minim*
by Maulin.ski



LOCALISATION DU PROJET SUR LE PLAN DES PISTES DES SYBELLES 2018/2019

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

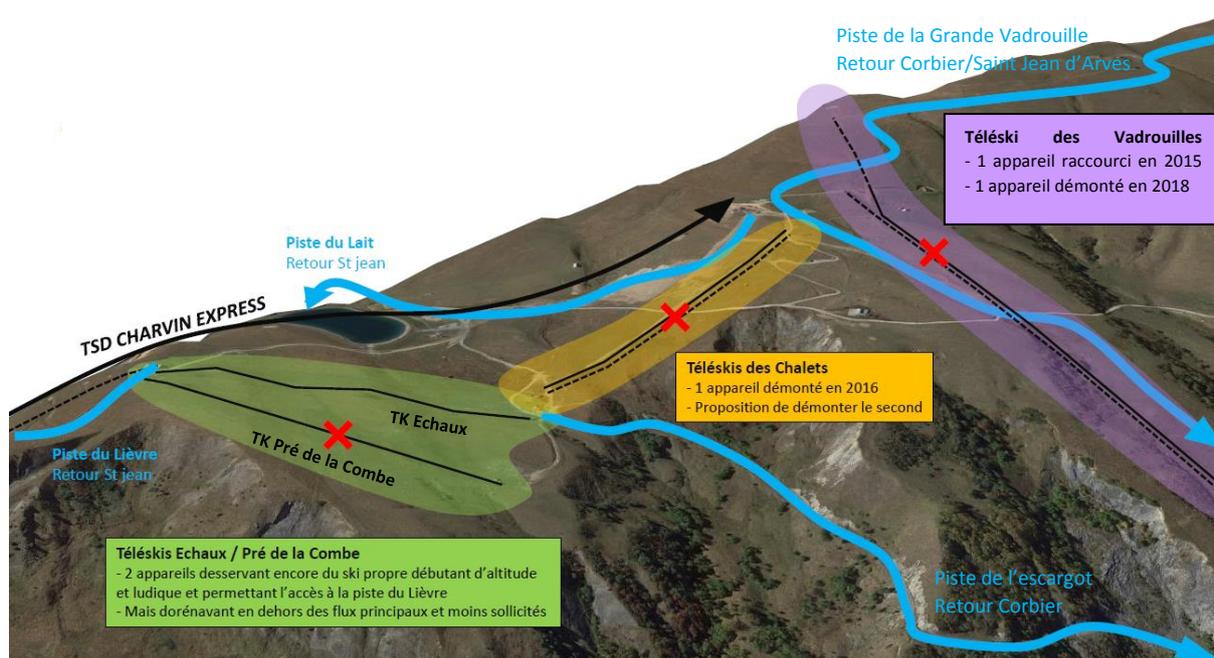
Sybelles
.ski *minim*
by Maulin.ski

2 Le Projet

2.1 Contexte et objectif du projet

Depuis 3 ans, la station a réalisé des travaux structurants (TSD Charvin Express et piste du Lait en 2016, piste de la Grande Vadrouille en 2017, TSD Mont Corbier en 2018) qui ont engendré une nouvelle répartition des flux skieurs sur le secteur du col de la Chal. En effet, les flux ont été complètement remaniés et le secteur du col de la Chal n'est plus devenu une zone de liaison obligatoire pour se rendre sur Saint Jean d'Arves (comme cela était le cas auparavant) mais une zone périphérique, beaucoup moins fréquentée.

Plusieurs appareils ont d'ailleurs déjà été démontés (TK Chalets 1 et TK Vadrouille 2) afin de prendre en compte ces nouveaux flux tout en améliorant les croisements de piste.



ETAT ACTUEL SECTEUR COL DE LA CHAL / VADROUILLE

Afin de poursuivre la restructuration de ce secteur, la station souhaite :

- Démontez le TK du Pré de la Combe,
- Démontez le TK des Chalets,
- Démontez le TK des Echaux,
- Remplacez en lieu et place le TK des Echaux par le TK des Chalets.

Le TK des Echaux a l'avantage d'offrir un départ très accessible. De plus il permet de desservir du ski propre intéressant pour les débutants (dont la piste ludique des Vikings) et constituera le seul accès à la piste enneigée du Lièvre qui redescend vers Saint Jean d'Arves. Cependant, son tracé est très hétérogène et l'appareil est relativement difficile pour des débutants.

Des travaux de terrassement sur le tracé de la ligne seront nécessaires pour rendre plus simple d'utilisation le nouvel appareil.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

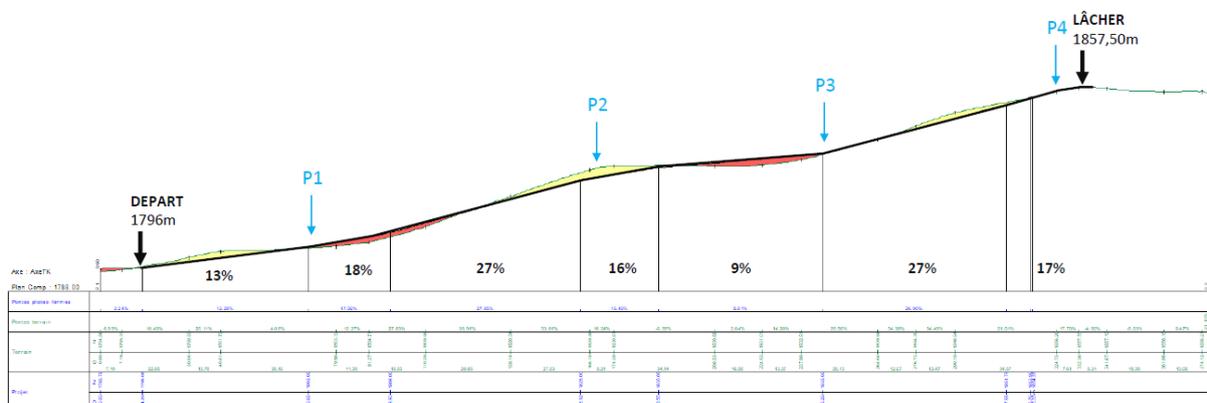
TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *minim*
by Maulin.ski

Ces travaux permettraient au TK en place d'adoucir son profil en long et de casser les grosses ruptures de pente. De plus cela aurait également l'avantage de travailler en terre la piste de montée pour ouvrir avec un minimum d'enneigement.



PROFIL EN LONG SOUHAITE DU TK DES ECHAUX (SOURCE : MDP CONSULTING)

Concernant les pistes, aucun terrassement ne sera effectué. Toutes les pistes actuellement présentes qui permettent de desservir ce téléski ou de basculer vers un autre secteur du domaine skiable resteront en l'état.

Concernant le local de commande en gare de départ, celui-ci resterait en lieu et place, tout comme l'axe du tracé de la ligne du TK des ECHAUX déjà existant.

Pour éviter les apports ou exports, le volume de matériaux nécessaire aux remblais sera le volume qui sera déblayé, permettant ainsi un équilibre total des terrassements.

Ci-après les caractéristiques des travaux de reprise de la piste de montée pour le remplacement en lieu et place du TK des ECHAUX par le TK des CHALETS :

Surface	7 000 m ²
Volume de déblai	4 000 m ³
Volume de remblai	4 000 m ³
Hauteur maxi des affouillements / exhaussements	- 3,50 m / + 3 m
Pente des talus de déblai	3H / 2V (66%)
Pente des talus de remblai	2H / 1V (50 %)
Minage / BRH estimé	P.M.
Cunettes et rigoles	P.M.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C



2.3 Mode opératoire

Les moyens mis en œuvre pour la réalisation des terrassements pour la ligne du télésiège seront les suivants :

- **Décapage de la terre végétale quand elle existe, stockage et remise en place de la terre végétale :**
 - Hauteur moyenne de décapage de 0,10 m à 0,20 m. Cette terre sera stockée sur le chantier en merlon d'une hauteur maximale de 1,50 m afin de préserver sa qualité en vue du régalage ;
 - Régalage de la terre végétale mise en dépôt sur les surfaces d'emprise des terrassements.

- **Terrassement déblais/remblais :**

Les déblais :

- Déblaiement des matériaux, talutage avec arrondissement des hauts de talus sur 1,5m sur les zones non minées afin d'éviter l'apparition de phénomènes tels que les terrassettes d'effondrement ;
- Démolition par tous moyens de roches ou de bancs de pierres éventuellement rencontrés ;
- Pente des talus de déblais à 66%.

Les remblais :

- Mise en forme des talus ;
- Arrondissement des hauts de talus sur 1,5 m afin d'éviter l'apparition de phénomènes d'érosion pour les talus en remblais ;
- Toutes les dispositions permettant d'assurer une parfaite stabilité du remblai, notamment réalisation d'assise de plateforme par redans, drainage de l'assise des remblais, purges éventuelles avant mise en place des matériaux, triage des matériaux, amenée des matériaux.
- Compactage par couches successives de 0.50 m d'épaisseur maximum ;
- Drainage de l'assise des remblais si nécessaire.

Les matériaux seront transportés de l'amont vers l'aval de la piste autant que possible. Les matériaux utilisés pour les remblais proviendront exclusivement des matériaux décaissés sur les parties en déblais.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *by* *maulin*
by **Maulin.ski**

- **Minage / Pétardage de blocs (si nécessaire) :**
 - Pré-découpage, minage contrôlé avec retardateur si nécessaire ;
 - Calcul des charges en tenant compte de la nature et de la stratification du rocher afin d'éviter tout glissement ou accident inhérent à la nature des plans de stratification.

- **Rigoles superficielles et cunette en pied de talus :**
 - Mise en œuvre des cunettes ainsi que des rigoles superficielles d'une profondeur de 0,50m ;
 - Pente des rigoles de 12 à 15 % ;
 - L'implantation sera réalisée en tenant compte des bassins versant de chacune des zones et les eaux seront évacuées vers des écoulements naturels existants.
 - Etant donné le profil de pente, une rigole tous les 20m est envisagée ;
 - Une cunette est également prévue en pied de chaque talus de déblais.

- **Concassage, régalage et compactage :**
 - Concassage des minéraux présents sur site avec concasseur ;
 - Granulométrie identique aux portions de pistes existantes ;
 - Régalage des minéraux concassés sur la zone terrassée ;
 - Compactage par couche successives pour une bonne stabilité des matériaux.

- **Masque drainant :**
 - Réalisation de masques drainants sur talus de déblais avec venue d'eau le cas échéant ;
 - Mise en place de matériaux drainants le cas échéant.

- **Enherbement :**
 - Enherbement effectué sur les zones terrassées en deux passes (après terrassements, et à l'année N+1) ;
 - Mélange adapté à l'altitude et à l'orientation ;
 - Un effort particulier sera fait sur les talus de remblais pour leur intégration.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *by* *maulin*
by **Maulin.ski**

2.4 Positionnement réglementaire du projet

2.4.1 Code de l'environnement

Au regard des rubriques suivantes de l'annexe du R122-2 du Code de l'Environnement, à date du 1^{er} janvier 2017 :

CATÉGORIES de projets	PROJETS soumis à évaluation environnementale	PROJETS soumis à examen au cas par cas
43. Pistes de ski, remontées mécaniques et aménagements associés.	a) Création de remontées mécaniques ou téléphériques transportant plus de 1 500 passagers par heure.	a) Remontées mécaniques ou téléphériques transportant moins de 1 500 passagers par heure à l'exclusion des remontées mécaniques démontables et transportables et des tapis roulants mentionnés à l'article L. 342-17-1 du code du tourisme.
	b) Pistes de ski (y compris les pistes dédiées à la luge lorsque celles-ci ne comportent pas d'installation fixes d'exploitation permanente) d'une superficie supérieure ou égale à 2 hectares en site vierge ou d'une superficie supérieure ou égale à 4 hectares hors site vierge.	b) Pistes de ski (y compris les pistes dédiées à la luge lorsque celles-ci ne comportent pas d'installation fixes d'exploitation permanente) d'une superficie inférieure à 2 hectares en site vierge ou d'une superficie inférieure à 4 hectares hors site vierge.
	c) Installations et aménagements associés permettant d'enneiger une superficie supérieure ou égale à 2 hectares en site vierge ou d'une superficie supérieure ou égale à 4 hectares hors site vierge.	c) Installations et aménagements associés permettant d'enneiger une superficie inférieure à 2 hectares en site vierge ou une superficie inférieure à 4 hectares hors site vierge.
	Pour la rubrique 43, est considéré comme " site vierge " un site non accessible gravitairement depuis les remontées mécaniques ou du fait de la difficulté du relief, ou accessible gravitairement depuis les remontées mécaniques mais ne revenant pas gravitairement sur une piste de ski ou un départ de remontée mécanique du même domaine skiable au sens de l'article R. 122-10 du code de l'urbanisme. (1)	

Le projet de remplacement du TK des ECHAUX (mise en service en 1980 et débit de 900 p/h) par le TK des CHALETS (mise en service en 2001 et débit de 720 p/h) est soumis à la procédure de demande d'examen au cas par cas.

2.4.2 Loi sur l'eau

La zone de projet n'impacte pas directement une zone humide ou un cours d'eau.

Le projet n'est pas soumis à la loi sur l'eau.

2.4.3 Code forestier

Aucun défrichement n'est envisagé, les portés réglementaires sont donc levées.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

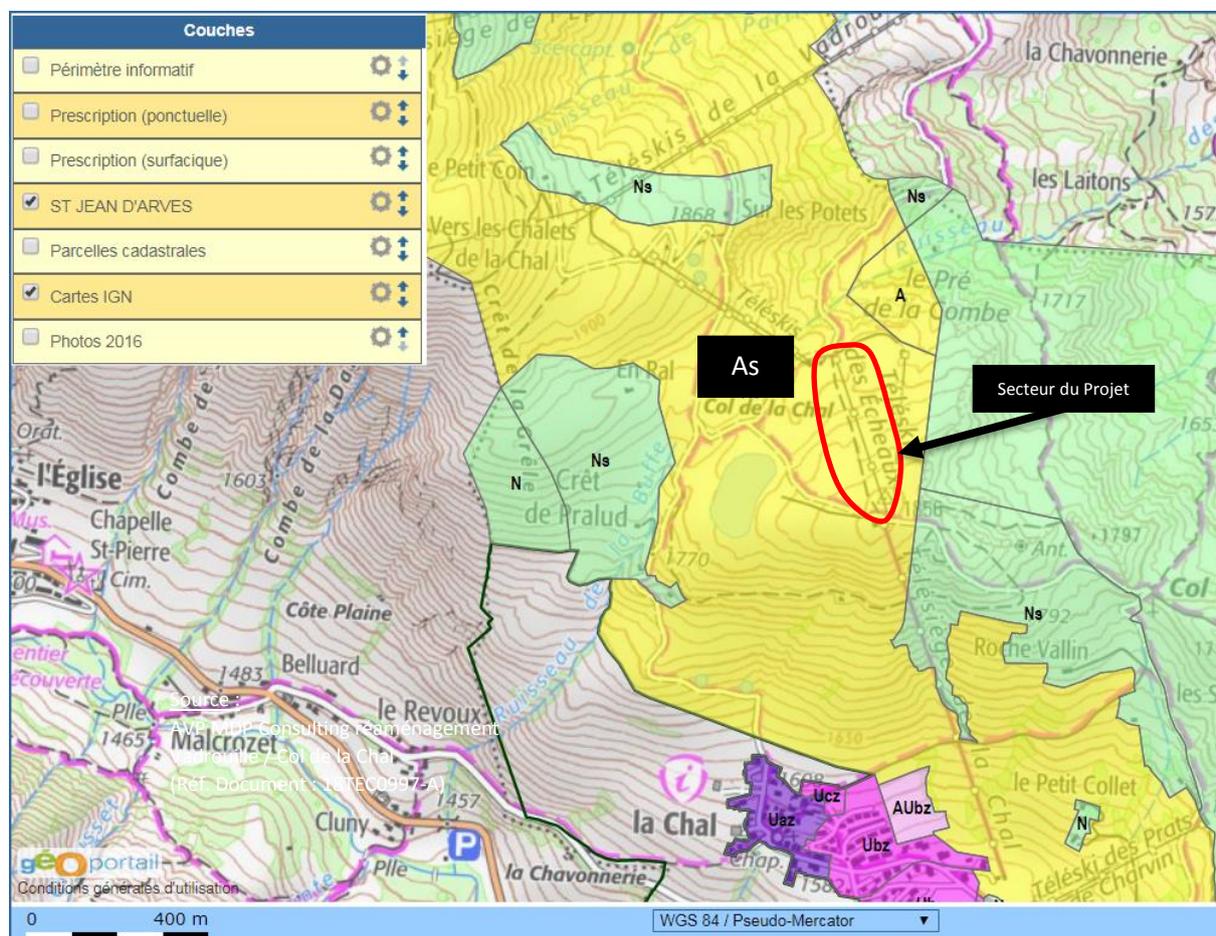
APE
4939 C

Sybelles
.ski *sybelles*
by Maulin.ski

3 Contexte réglementaire

3.1 Urbanisme

La commune de Saint Jean d’Arves dispose d’un Plan Local d’Urbanisme (PLU) approuvé le 26 novembre 2015.



EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE DU PLU DE SAINT JEAN D’ARVES
(SOURCE : OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES DE LA SAVOIE)

La zone d’étude se trouve en zone As « Secteur agricole, destiné à l’exploitation des domaines skiables ».

Article A2 : Occupations et utilisations des sols soumises à conditions

Sont admises, uniquement dans les secteurs identifiés As au titre de l’article R. 123-11 du code de l’urbanisme, et sous conditions, les occupations et utilisations du sol suivantes :

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C



« Les constructions et installations nécessaires au fonctionnement des domaines skiables et à l'accueil du public (sans hébergement) ainsi que les équipements récréatifs et sportifs d'été et d'hiver sont admis sous réserve :

- D'une bonne intégration dans l'environnement et le paysage
- De ne pas remettre en cause la destination générale de la zone. »

La zone de projet est située sur un secteur autorisant les aménagements liés au domaine skiable.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *by*
by Maulin.ski

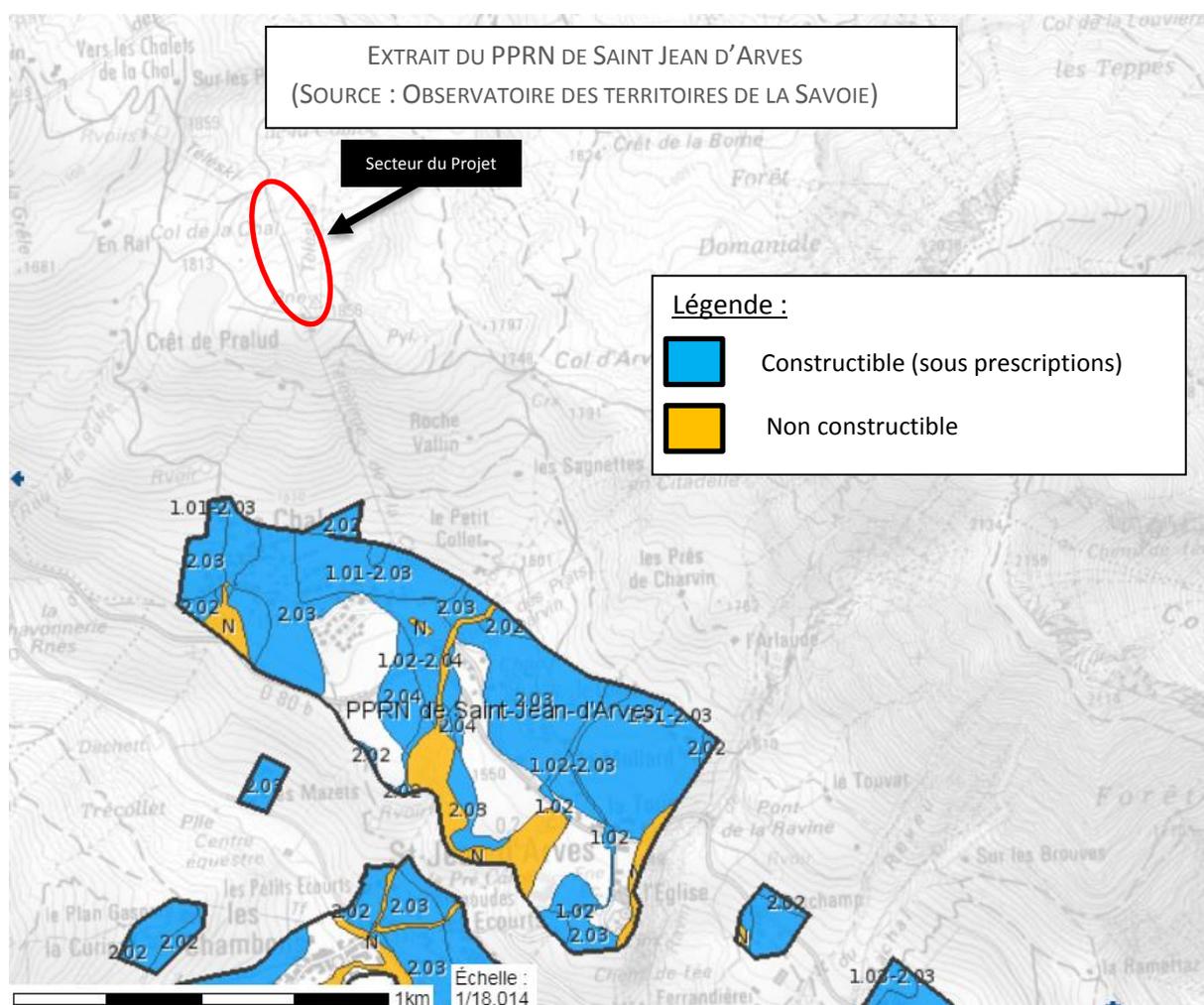
3.2 Les risques naturels

3.2.1 Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles

La commune dispose d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) approuvé le 23 août 2006. Sur la commune de Saint Jean d'Arves, les risques naturels répertoriés sont :

- Risque d'avalanche,
- Risque d'inondation,
- Risque de mouvement de terrain,
- Risque de crue torrentielle,
- Risque sismique.

Le projet étant éloigné des habitations, il n'est pas soumis au périmètre réglementaire du PPRN. Les secteurs concernés par le zonage réglementaire sont représentés sur la carte ci-dessous.



Le projet n'est pas concerné par les zonages réglementaires du PPRN de la commune de Saint Jean d'Arves.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

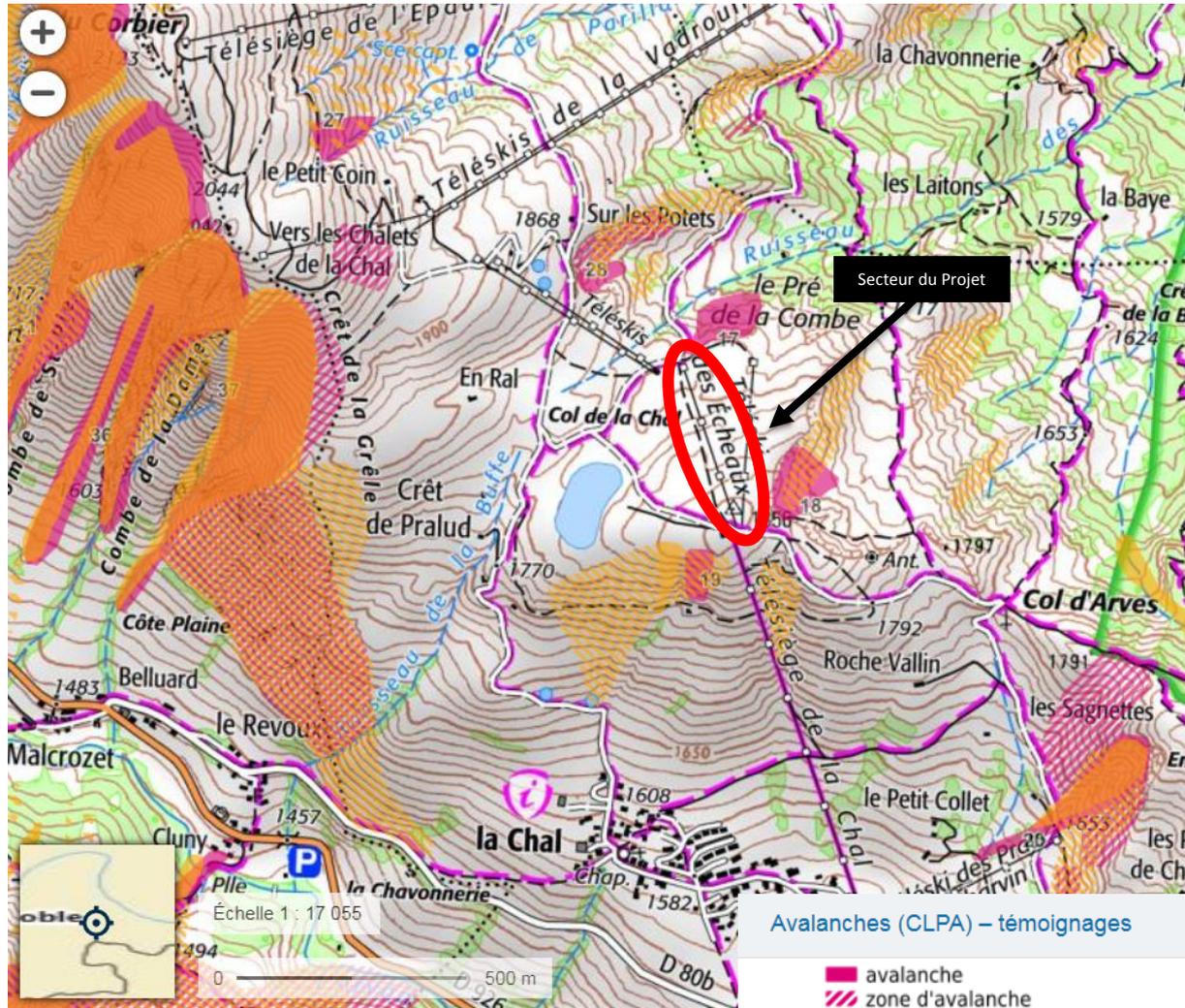
Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *minim*
by **Maulin**.ski

3.2.2 CLPA

Le projet n'est pas concerné par un risque d'avalanche. De plus la zone de projet étant sur le domaine skiable, elle est prise en compte par le PIDA (Plan d'Intervention de Déclenchement des Avalanches) qui sécurise le domaine face aux risques avalanches.



EXTRAIT DE LA CARTE CLPA (SOURCE : GEOPORTAIL)

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *minim*
by **Maulin.ski**

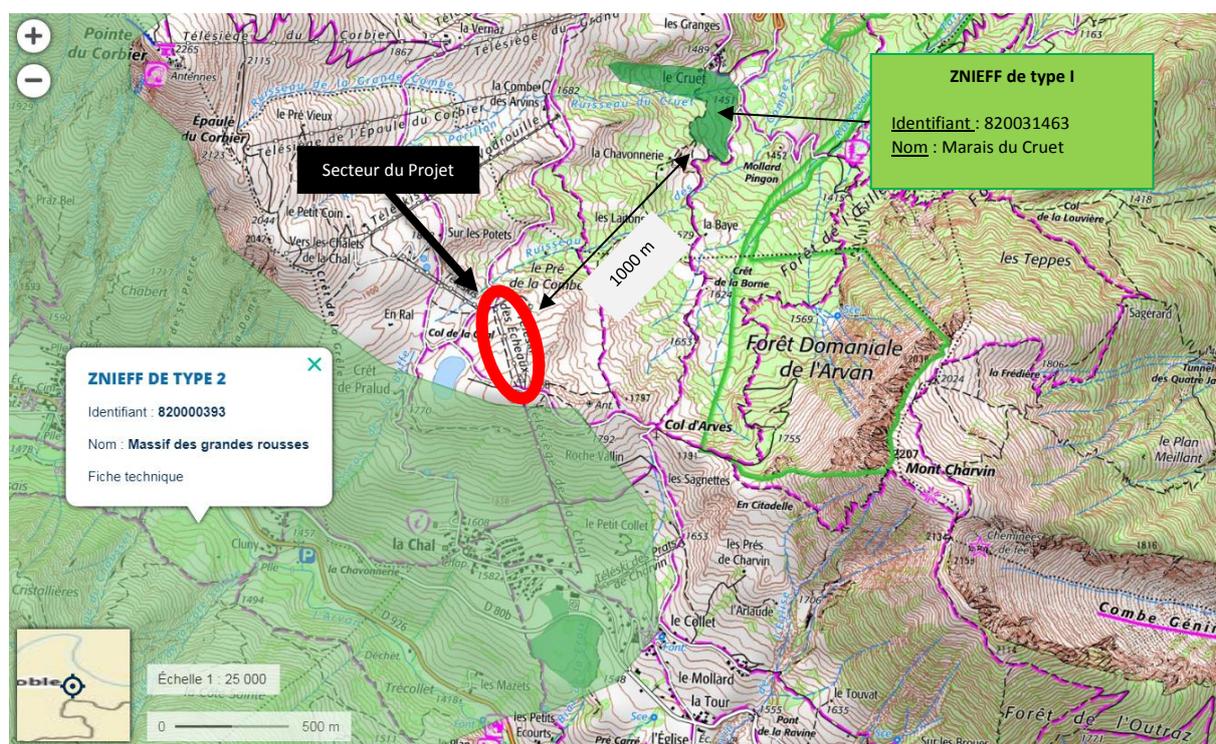
3.3 Zonages environnementaux

3.3.1 Les zonages d'inventaires

3.3.1.1 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Les ZNIEFF sont des zones identifiées comme remarquables au regard de leurs qualités paysagères, faunistiques et/ou floristiques. Ces inventaires n'ont pas d'impact restrictif en matière d'aménagement mais il convient de prendre en compte la sensibilité des milieux.

La zone de projet n'est pas comprise dans une ZNIEFF mais se trouve à proximité de la ZNIEFF de type II « Massif des grandes rouses » et à 1 km de la ZNIEFF de type I « Marais du Cruet ».



EXTRAIT DE LA CARTE DES ZNIEFF (SOURCE : GEOPORTAIL)

3.3.1.2 Zone Importantes pour la Conservation des Oiseaux

Le projet n'est pas concerné par une ZICO. La ZICO la plus proche se situe à 25 km à vol d'oiseau de la zone de projet.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

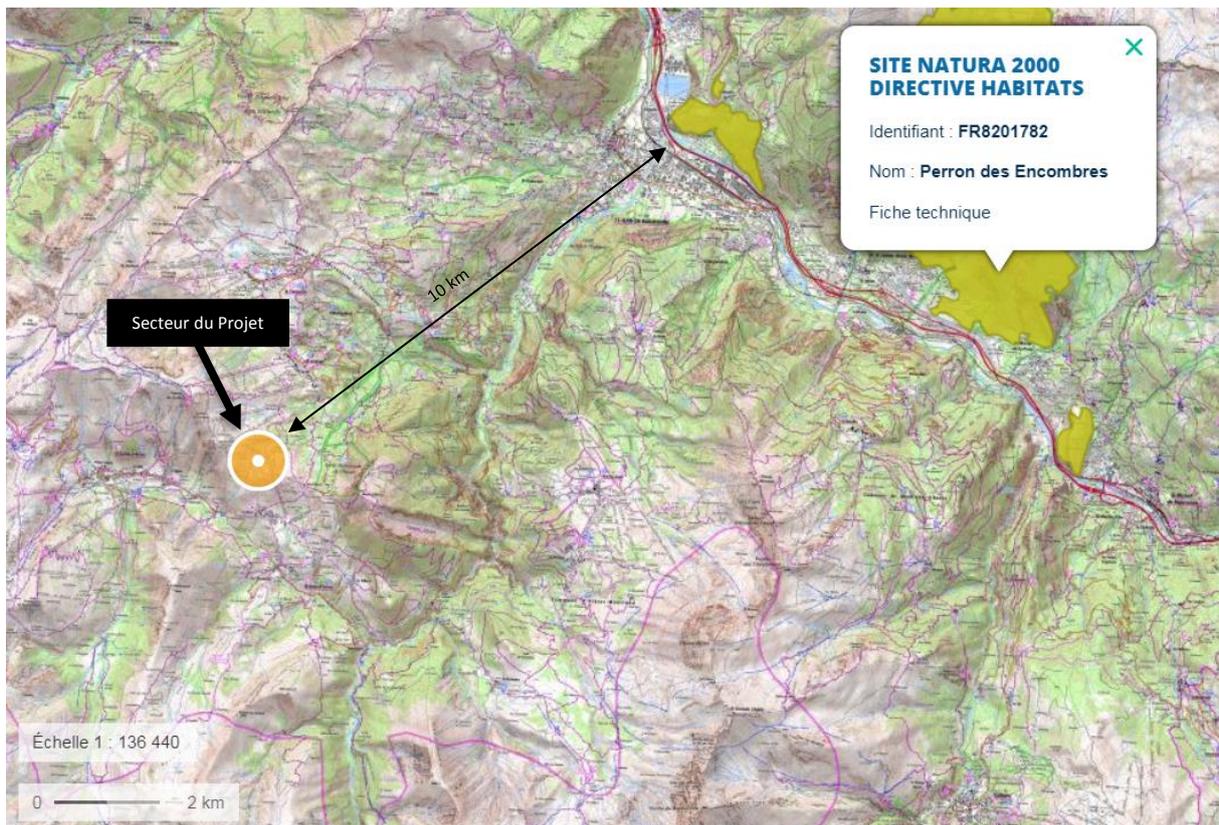
APE
4939 C

Sybelles
.ski *minim*
by **Maulin.ski**

3.3.2 Les zonages réglementaires

Le secteur n'est pas concerné par des zones Natura 2000 ni par des réserves de chasses et l'APPB le plus proche se situe à environ 7 km à vol d'oiseau de la zone concernée par le projet.

A noter, le projet est situé à plus de 4 km du site classé du Massif de l'Etendard et col du Glandon et sans co-visibilité directe ou indirecte car le projet est situé sur l'envers.



CARTE DE LOCALISATION DES SITES NATURA 2000

Le projet n'est pas concerné par des zonages réglementaires.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

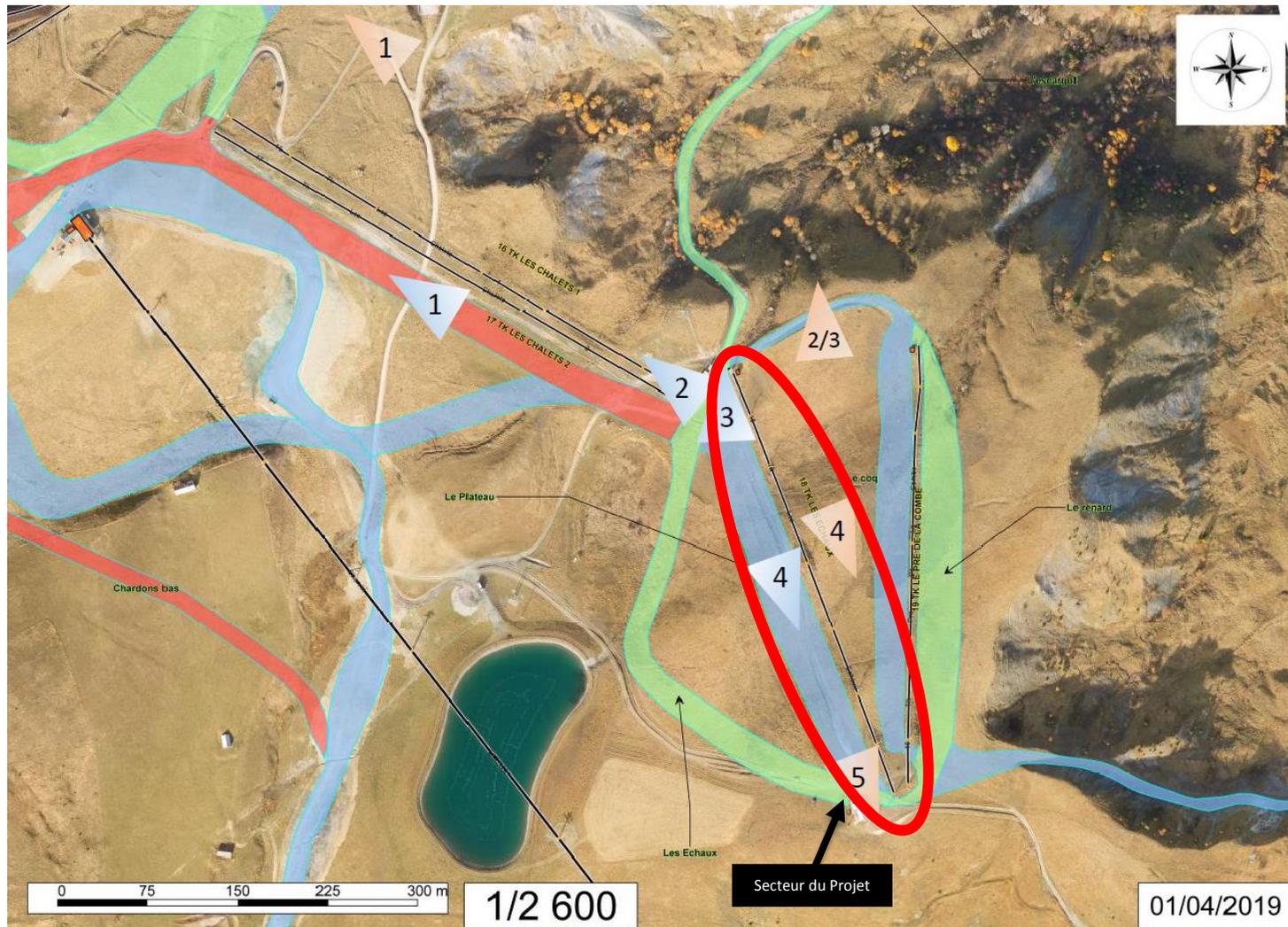
TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *by* **Maulin.ski**

4 Contexte Paysager



LOCALISATION DES PRISES DE VUE (1/2600)

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *minim*
by Maulin.ski

4.1 Vues éloignées

4.1.1 Vues hivernales



VUE ELOIGNEE DU TK DES ECHAUX (CELUI DE DROITE) DEPUIS LA PISTE ROUGE DES CHALETS

4.1.2 Vues estivales



VUE ELOIGNEE DU TK DES ECHAUX DEPUIS LA PISTE 4x4 DU COL DE LA CHAL

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *mimim*
by Maulin.ski

4.2 Vues rapprochées

4.2.1 Vues estivales



VUE RAPPROCHEE DE LA PARTIE BASSE DU TK DES ECHAUX (A DROITE) DEPUIS SA PARTIE AVAL



VUE RAPPROCHEE PANORAMIQUE DE LA PARTIE BASSE DU TK DES ECHAUX (A DROITE) DEPUIS SA PARTIE AVAL

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *mimim*
by Maulin.ski



Photo prise le 09/11/2018

VUE RAPPROCHEE DE LA PARTIE BASSE DU TK DES ECHAUX DEPUIS SA PARTIE MEDIANE



Photo prise le 09/11/2018

VUE RAPPROCHEE DE LA ZONE D'ARRIVEE DU TK DES ECHAUX (A DROITE) DEPUIS SA GARE D'ARRIVEE

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *by* **Maulin.ski**

4.2.2 Vues hivernales



VUE RAPPROCHEE DE LA PARTIE BASSE DU TK DES ECHAUX DEPUIS LA GARE DE DEPART DU TK DES CHALETS



VUE RAPPROCHEE DE LA PARTIE BASSE DU TK DES ECHAUX DEPUIS LA GARE DE DEPART DU TK DES ECHAUX

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *minim*
by **Maulin.ski**



VUE RAPPROCHEE DE LA PARTIE MEDIANE DU TK DES ECHAUX

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *minim*
by **Maulin.ski**

5 Contexte humain

5.1 Sylviculture

Le projet n'est pas concerné par des boisements.

5.2 Agriculture



PLAN DE SITUATION DE L'UNITÉ PASTORALE « COL DE LA CHAL »

(SOURCE : OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES DE SAVOIE)

Le projet se situe sur des parcelles à usage agricole. Cette surface pastorale accueille des herbes prédominantes ainsi que des ressources fourragères ligneuses.

La zone de projet est concernée par une unité pastorale, celle du Col de la Chal.

Celle-ci ne sera pas supprimée mais un potentiel dérangement durant la phase des travaux sera à prévoir. Des mesures de gestion, d'information et de signalétique devront être mise en œuvre.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *minim*
by **Maulin.ski**

Le projet est concerné par une zone à usages agricole. Cependant le tracé du remplacement du TK sera exactement le même que celui actuellement en place. Par conséquent, ce tracé n'aura pas d'impact supplémentaire par rapport à la situation actuelle.

Néanmoins, une concertation devra être effectuée avec le(s) agriculteur(s) de la zone de projet.

Le tracé de la ligne, qui sera revégétalisée, retrouvera sa fonction agricole quelques années après les travaux.

5.3 Patrimoine

Le projet de remplacement du TK des ECHAUX par le TK des CHALETS n'est pas situé dans un périmètre de protection des abords de monuments historiques.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

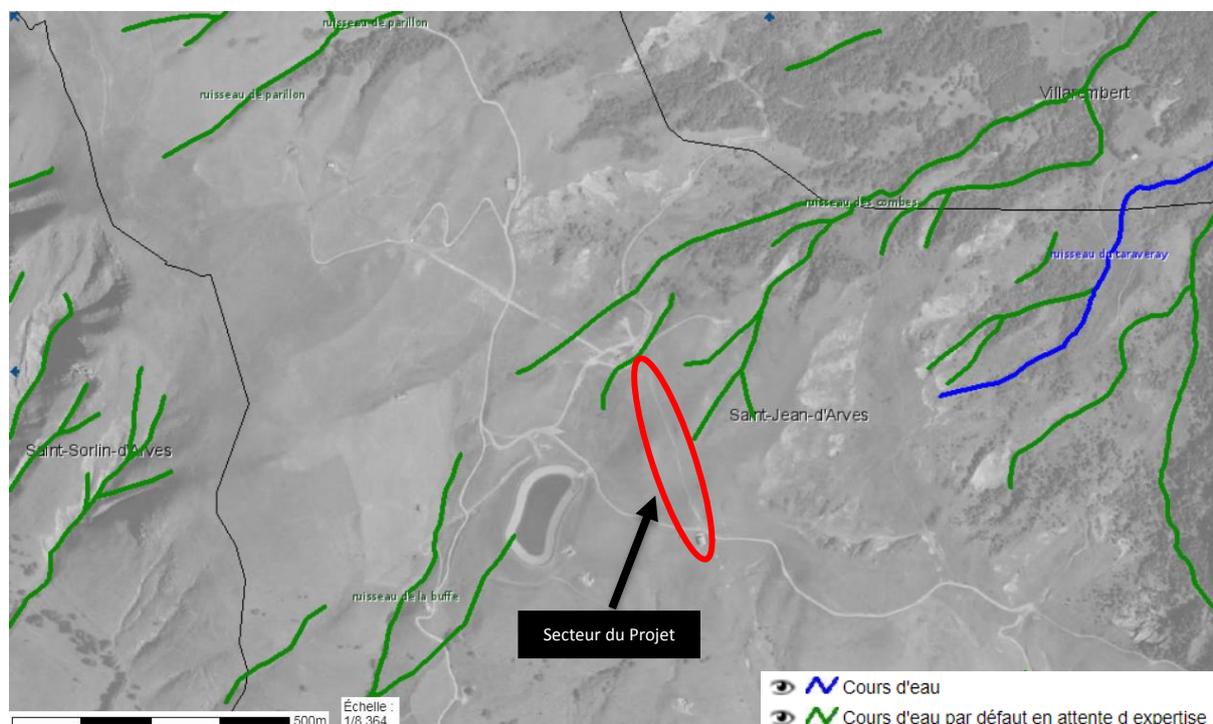
Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *by* **Maulin.ski**

6 Contexte abiotique

6.1 Hydrographie



CARTE DE LOCALISATION DES COURS D'EAU (SOURCE : OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES DE LA SAVOIE)

La zone de projet n'est pas concernée par un cours d'eau temporaire ou permanent.

Cependant le projet qui consiste à remplacer en lieu et place le TK des ECHAUX par le TK des CHALETS est à proximité immédiate du cours d'eau du ruisseau des combes.

Des mesures de réduction seront donc mises en place pour limiter au maximum le risque de pollution du cours d'eau (cf. partie sur les mesures).

6.2 Captage

La zone de projet n'est pas concernée par un captage.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *mountain*
by **Maulin.ski**

7 Contexte biotique

7.1 Habitats

Un travail cartographique a été réalisé sur le domaine skiable des Sybelles dans le cadre de son observatoire de l'environnement (prospections terrains le 10, 11 et 23 juin 2015 qui depuis ont été complétées par les multiples inventaires liés aux différents projets ayant eu lieu sur le domaine depuis cette date).

Les habitats sont qualifiés en fonction de leur sensibilité sur une échelle construite telle que :

Enjeu fort : L'habitat est communautaire, il est représentatif de sites Natura 2000 à proximité et héberge des formations écologiques remarquables.

Enjeu modéré : L'habitat peut être communautaire et représentatif d'un site Natura 2000. Il n'héberge cependant pas de formation écologique remarquable.

Enjeu faible : L'habitat n'est pas communautaire. Il est soit largement représenté sur le site, soit constitué de formations à faible valeur écologique.

Enjeu très faible : L'habitat ne présente qu'une richesse faible à inexistante. Il est également issu d'intervention humaines récentes ou trop perturbé pour que des formations écologiques remarquables s'y installent.

Ces enjeux sont bien entendus pondérés par les précisions sur la faune et la flore.

Les effets sur les habitats sont de 2 types :

- **La suppression d'une surface d'habitat** : Cela correspond à la construction d'une structure permanente qui empêche le retour d'un quelconque habitat.
- **La modification** : Cela correspond à la modification temporaire d'un habitat.

Les terrassements pour le remplacement en lieu et place du TK des ECHAUX par le TK des CHALETS vont engendrer une modification d'habitat.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

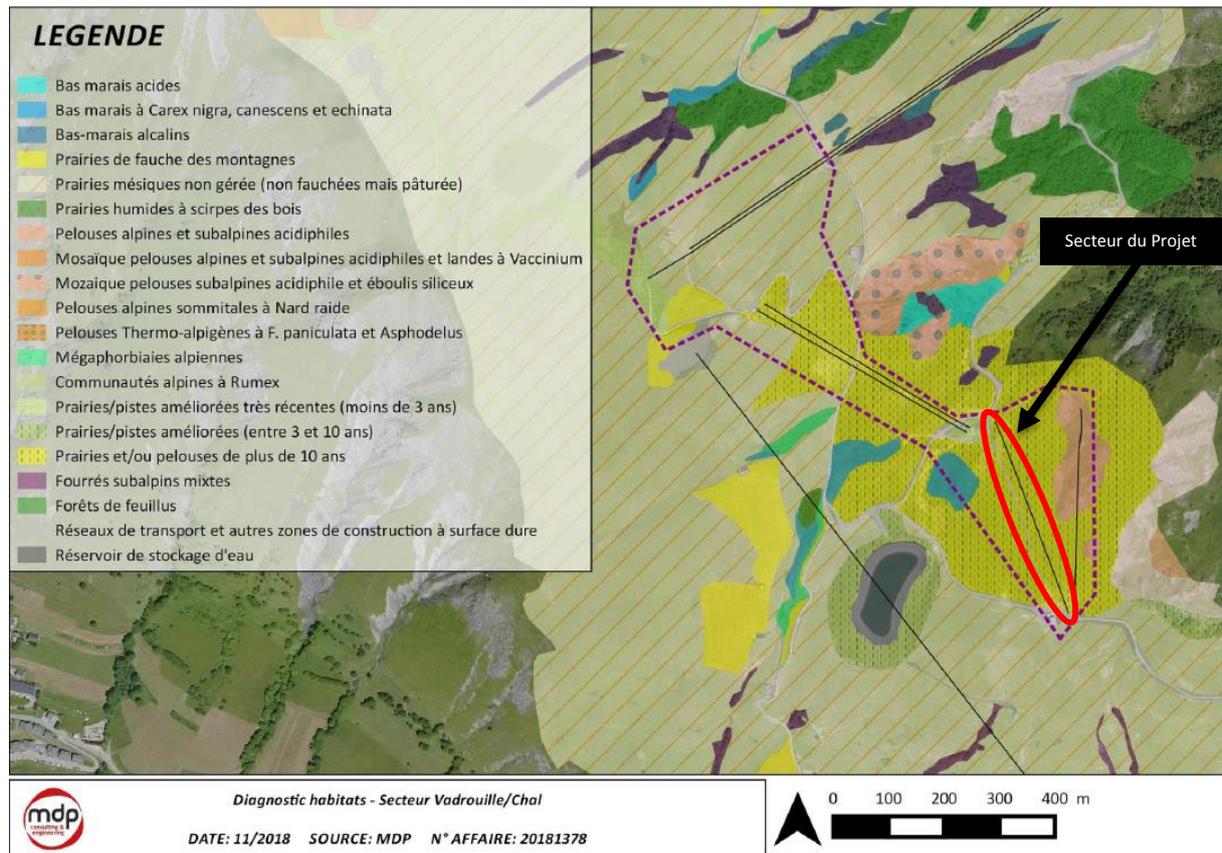
TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *by* **Maulin.ski**

La zone de projet se situe sur des prairies et/ou pelouses de plus de 10 ans ne possédant pas une diversité floristique importante sur la zone de projet.



CARTE DU DIAGNOSTIC HABITATS – SECTEUR VADROUILLE/CHAL (SOURCE : MDP CONSULTING)

Parmi les 20 ha de ce type d’habitat se trouvant à proximité immédiate du projet, la surface modifiée par ce projet est de 0,7 ha.

Ainsi l’enjeu local pour cet habitat est donc considéré comme faible.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

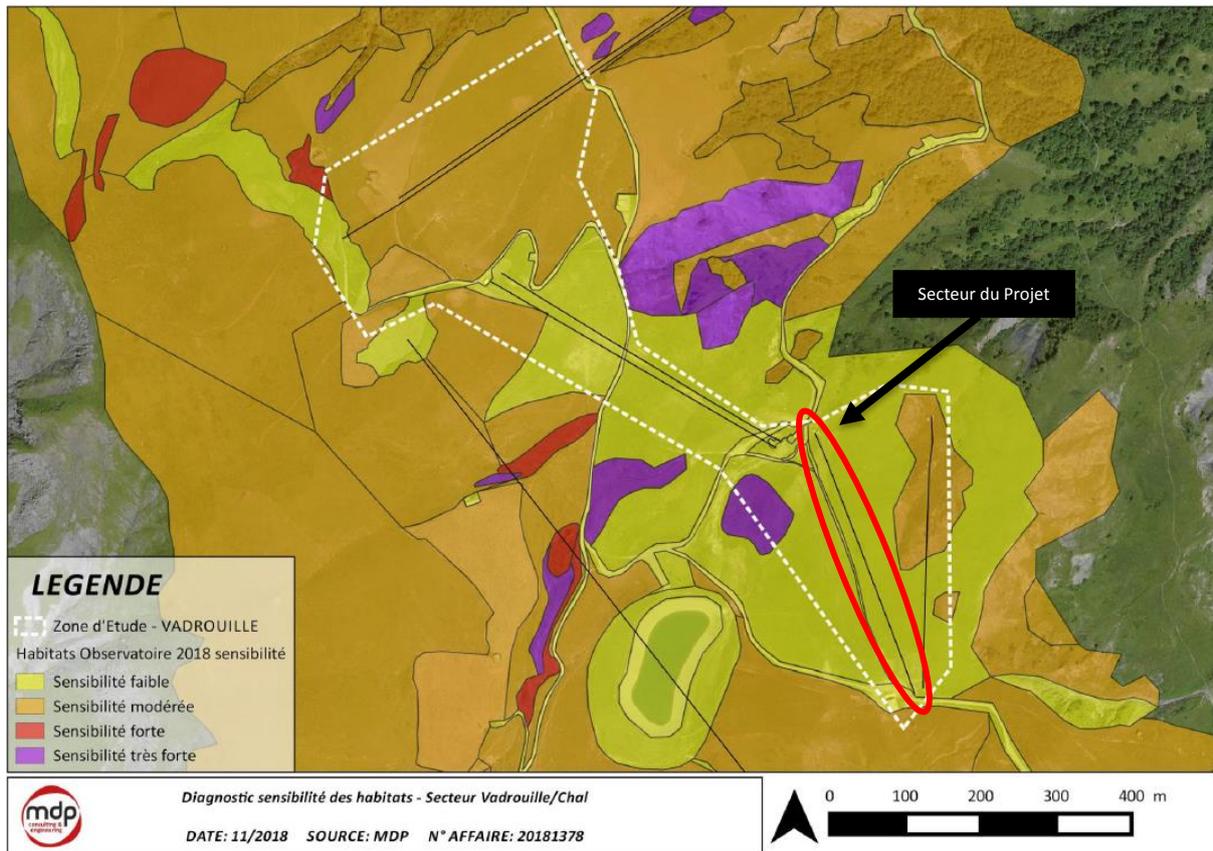
T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *by Mautin*
by Mautin.ski



CARTE DE SENSIBILITE DES HABITATS – SECTEUR VADROUILLE/CHAL (SOURCE : MDP CONSULTING)

Le projet va engendrer une modification d’habitat. En effet, le tracé de la ligne sera revégétalisée suite aux travaux. À la vue des surfaces impactées relativement faibles, les impacts sur les habitats sont considérés comme faibles.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

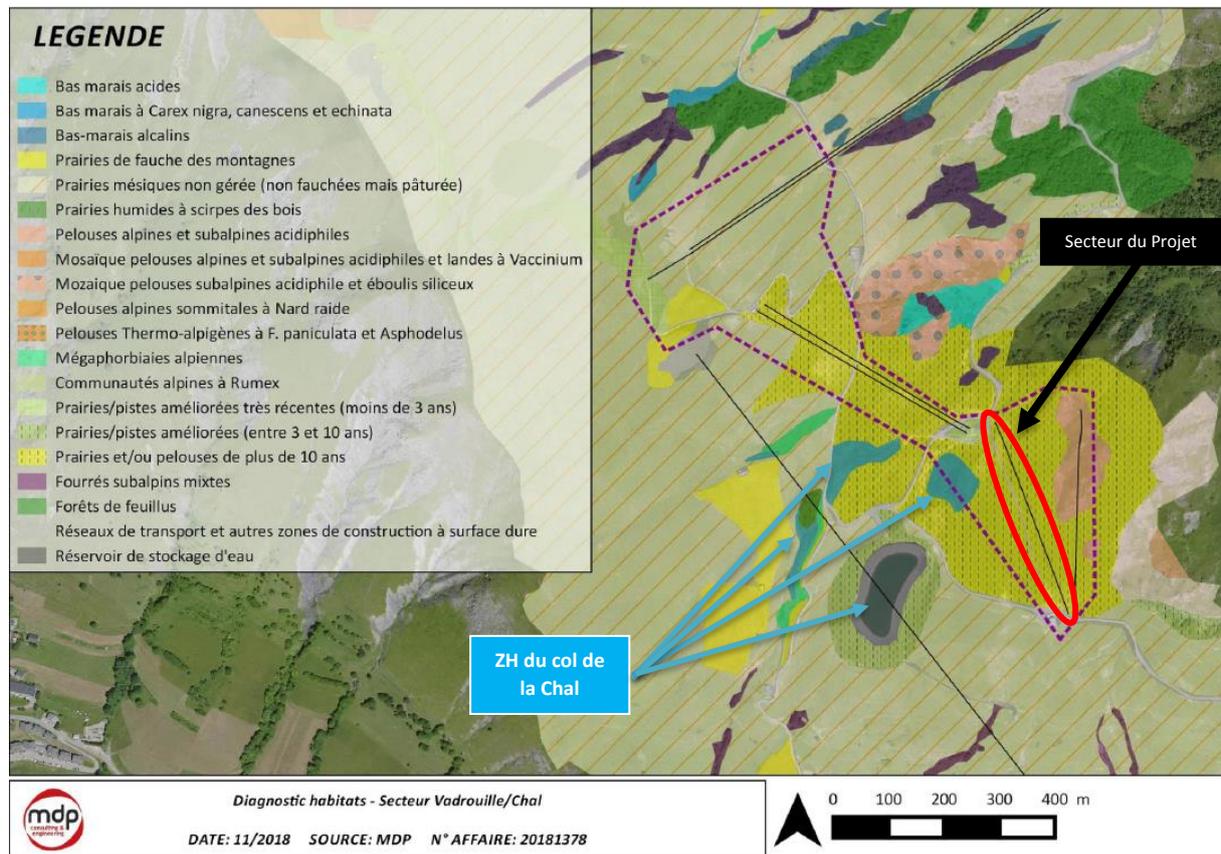
Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *by* **Maulin.ski**

7.2 Zones humides

Le secteur de projet se situe à proximité d'une zone humide (65 mètres), celle du col de la Chal qui est un bas-marais alcalins.



CARTE DU DIAGNOSTIC HABITATS – SECTEUR VADROUILLE/CHAL (SOURCE : MDP CONSULTING)

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

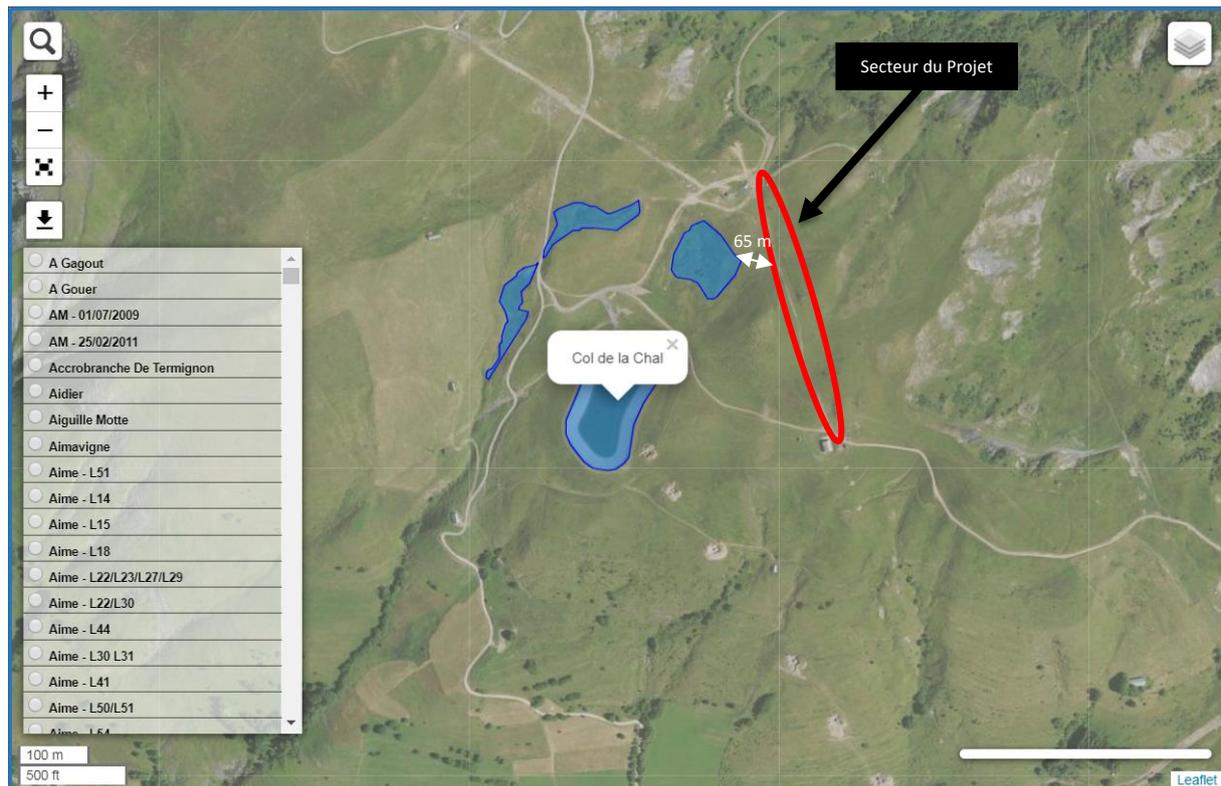
T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *minim*
by Maulin.ski



CARTE DE LOCALISATION DES ZONES HUMIDES (SOURCE : OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES DE LA SAVOIE)

Bien que le projet consiste en un remplacement en lieu et place d'un télésiège par un autre télésiège, celui-ci se trouve à proximité immédiate de la zone humide du col de la Chal.

Des mesures spécifiques ainsi qu'un suivi environnemental de chantier devront être mis en place.

7.3 Flore

Des inventaires ont été réalisés sur la zone en 2015 dans le cadre du diagnostic général de l'Observatoire. Depuis cette date, aucun projet ne nécessitant des travaux de terrassement n'a été réalisé et cette zone est pâturée tous les ans.

L'observatoire de l'environnement révèle qu'aucune espèce végétale protégée n'a été observée sur la zone de projet.

7.4 Faune

Des inventaires ont été réalisés sur la zone en 2015 dans le cadre du diagnostic général de l'Observatoire. Depuis cette date, aucun projet ne nécessitant des travaux de terrassement n'a été réalisé.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

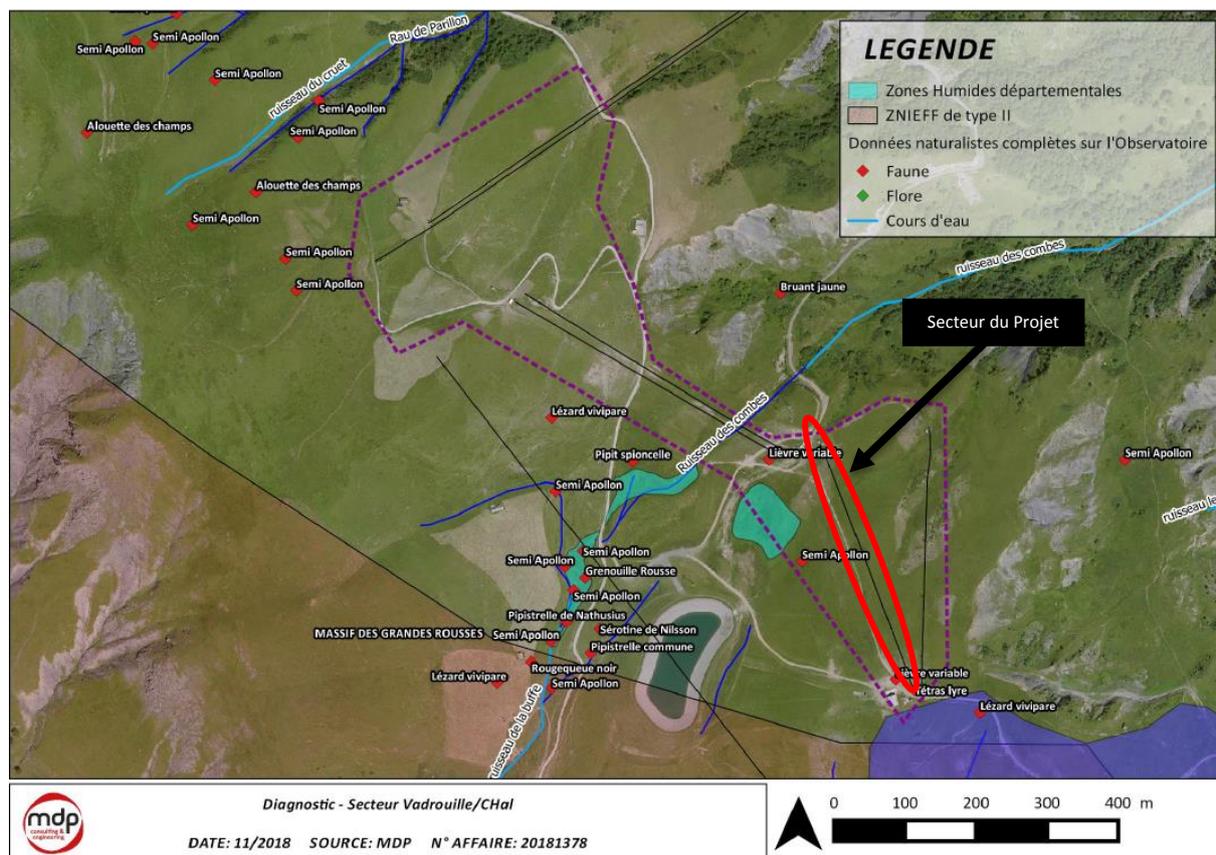
T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *by* **Maulin.ski**



CARTE DE LOCALISATION DES ESPECES SENSIBLES (SOURCE : MDP CONSULTING)

Des espèces à enjeux ont été observées à proximité de la zone de projet.

Espèces potentielles ou avérées	Nom latin	Nom vernaculaire	Sensibilité de l'espèce	Sensibilité au regard du site et de son utilisation
Espèce observée ou entendue	<i>Lepus timidus</i>	Lièvre variable	FORTE	FORTE
Espèce observée ou entendue	<i>Anthus spinoletta</i>	Pipit spioncelle	FORTE	FORTE
Espèce observée ou entendue	<i>Zootoca vivipara</i>	Lézard vivipare	FORTE	FORTE
Espèce observée ou entendue	<i>Parnassius mnemosyne</i>	Semi-apollon	FORTE	TRES FORTE
Espèce observée ou entendue	<i>Tetrao tetrix</i>	Tétrás-lyre	FORTE	FORTE

À la vue des surfaces induites par le projet (0.7 ha), les impacts sur les habitats vont être très réduits. De plus, les travaux seront réalisés après le 01 septembre en accord avec l'agriculteur mais aussi pour éviter le dérangement des espèces présentes à proximité de la zone de projet.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

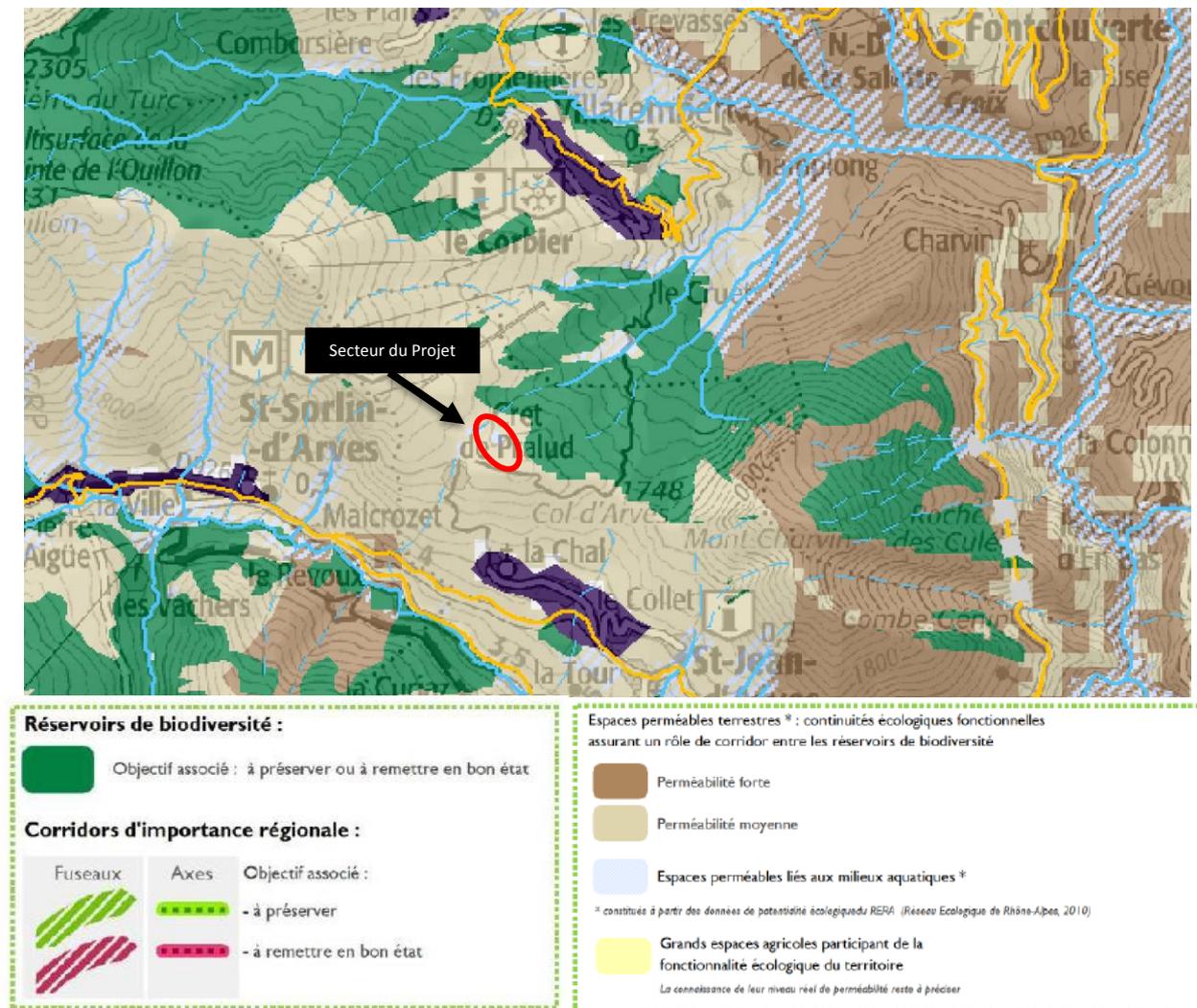
Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C



7.5 Les continuités écologiques

7.5.1 Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)



EXTRAIT DE LA CARTE DU SRCE

(SOURCE : ATLAS REGIONAL – CARTOGRAPHIE DES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE, SRCE)

La zone de projet, déjà morcelée par de nombreux usages ne représente pas à petite échelle un corridor important. Toutefois, dans le SRCE, de portée régionale, le massif constitue un réservoir de biodiversité important entre le Grésivaudan et la Maurienne.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

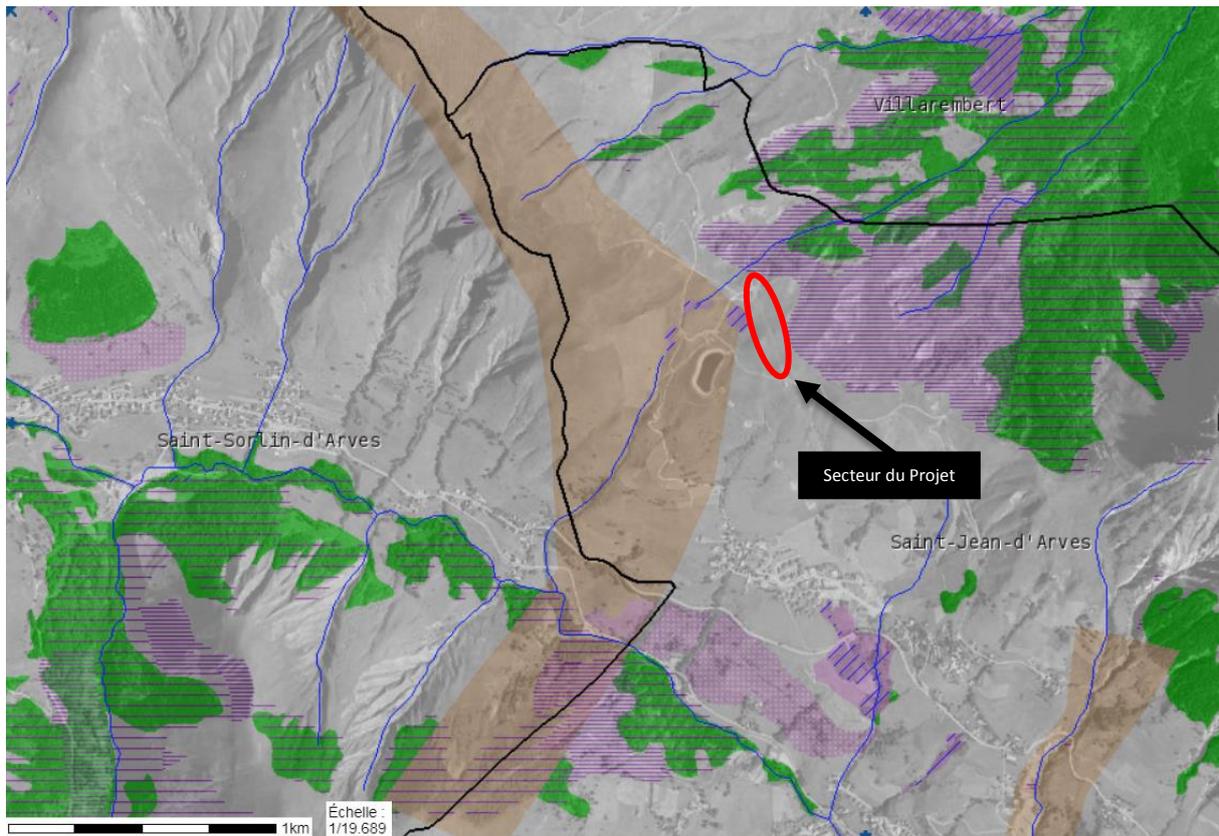
TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *minim*
by Maulin.ski

7.5.2 Trame verte et bleue en Savoie



Trame Verte

- Axes Corridors SRCE
- Corridors SRCE
- Réservoirs de biodiversité
- Ilot de sénescence (complémentaire SRCE)
- Issus des orientations nationales
- Pelouse sèche (complémentaire Savoie)
- Tétrasyre potentialité forte (compl. SRCE)
- Tétrasyre à préciser (compl. SRCE)
- Corridors biologiques
- Principaux massifs forestiers

Trame Bleue

- Frayères
- Ecrevisse liste 2
- Poisson liste 1
- Poisson liste 2
- Cours d'eau Liste 1
- Cours d'eau Liste 2
- Autres cours d'eau
- Zones humides, ZNIEFF aquatiques et humides

CARTE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE SAVOIE (SOURCE : OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES DE LA SAVOIE)

Le projet n'est pas concerné par un corridor biologique départemental. De plus, la zone de projet qui se situe au cœur du domaine skiable, présente déjà de nombreux obstacles (remontées mécaniques, ...) pour le déplacement de la faune. Les travaux de remplacement en lieu et place d'un télésiège n'induit pas une rupture de la continuité du corridor, les enjeux sont donc considérés comme faibles.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *by* **Maulin**.ski

8 Variantes

Aucune variante n'a été étudiée pour ce projet.

9 Effets cumulés

Au cours de l'année 2019, la station du Corbier envisage de réaliser des travaux sur la piste du Chardon afin d'améliorer l'accès à cette piste existante depuis la création du TSD6 du Mont Corbier en 2018.

Des travaux de terrassement et de réseau neige seront également réalisés sur la partie basse de la piste de la Tortue (front de neige du Corbier) afin d'adapter le retour station à la nouvelle résidence de tourisme du Corbier qui verra le jour à la fin de l'année 2019.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

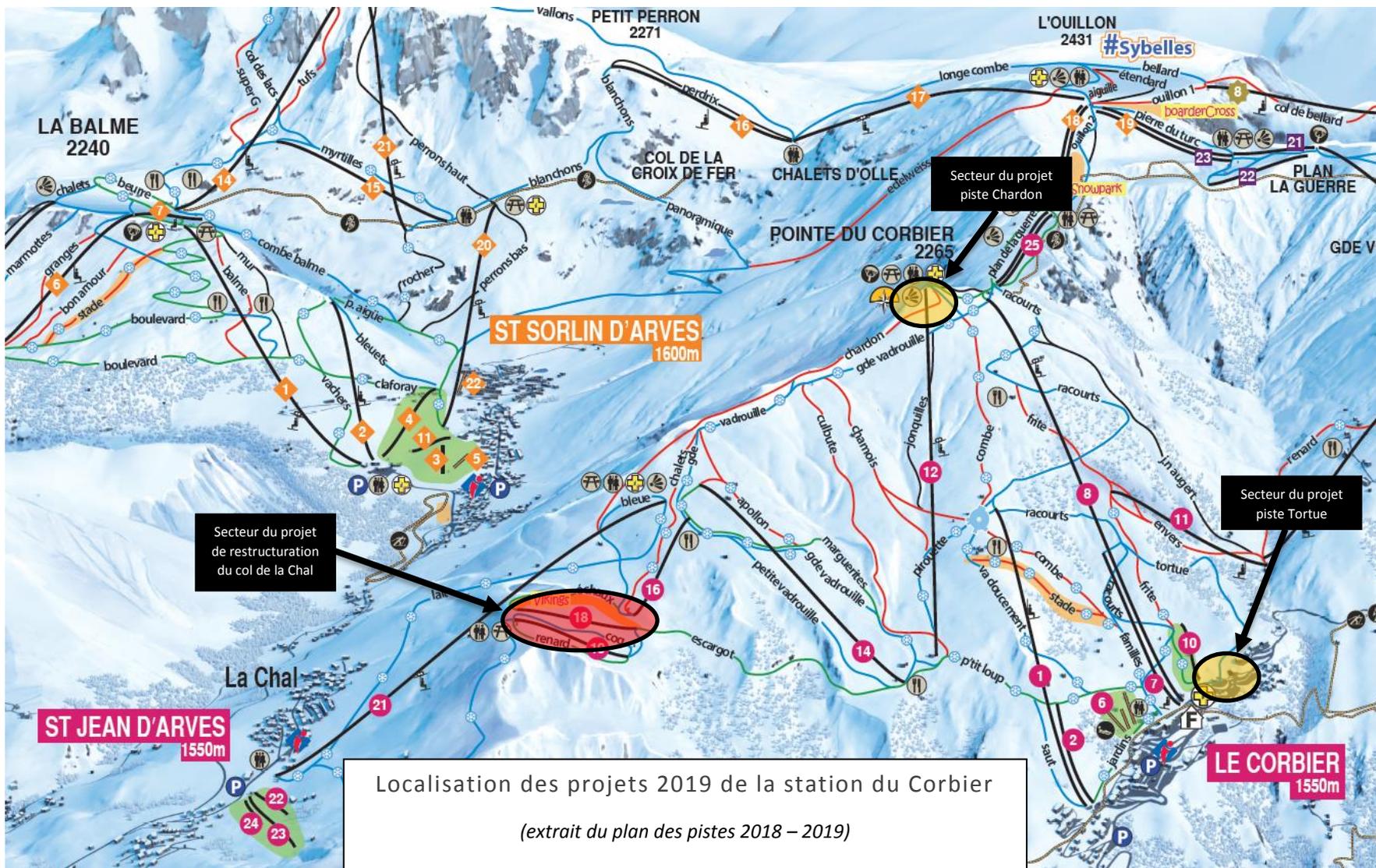
T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *mjm*
by **Maulin.ski**



SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *in*
by Maulin.ski

10 Les mesures

10.1 Les mesures d'évitement

10.1.1 ME1 - Information groupement pastoral

L'enjeu agropastoral est important sur le site.

Les agriculteurs ont été informés du programme de travaux et des aménagements envisagés à moyen et long terme :

- Lors des présentations des projets de la Délégation de Services Publiques aux élus,
- Lors du comité de pilotage de l'Observatoire où l'ensemble des socio-professionnels ont été invités.

Une information en amont du groupement pastoral est impérative avec le début des travaux spécifiques pour le remplacement en lieu et place du TK des ECHAUX par le TK des CHALETS.

10.1.2 ME2 - Mise en défens de la zone humide du col de la Chal

Pour rappel, aucune opération n'est prévue en milieu humide. Toutefois, pour s'assurer de la préservation de cette zone du passage des engins, le bas marais présent à proximité des travaux sera mis en défens pendant la durée des travaux.

Un panneau d'information sera également affiché au niveau des piquets sur la raison de la mise en défens.



PANNEAU D'INFORMATION ET EXEMPLE DE MISE EN DEFENS ENGAGEE POUR LE PROJET DE LA PISTE DU LAIT

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *mimim*
by **Maulin.ski**

10.2 Les mesures de réduction

10.2.1 MR1 – Calendrier de chantier

Cette mesure est un engagement important de la part du maître d'ouvrage.

Un travail d'affinage de ce calendrier en fonction des périodes sensibles est apporté. Il permet de garantir que la conservation des espèces n'est pas remise en cause sur le site et écarte la potentialité de destruction d'individus ou de nichées.

Pour la définition du planning de chantier plusieurs éléments sont pris en compte :

- Les espèces dont les périodes sensibles peuvent être dérangées par les travaux,
- Les périodes de fontes de la neige, induisant la mise en eau des talwegs,
- Les difficultés d'accès aux zones de travaux,
- Le temps nécessaire pour réaliser les travaux avec une mise en sécurité optimale du personnel de chantier,
- L'arrivée des premières neiges et des vagues de froid de début novembre.

Au vu des potentialités d'accueil faunistique et l'activité pastorale du secteur, le maître d'ouvrage s'engage à commencer les travaux après le 01 septembre 2019.

10.2.2 MR2 - Installation de chantier

Les installations de chantier seront implantées hors des zones sensibles identifiées comme telles : les talwegs et les zones humides.

Les aires de stockages des hydrocarbures (cuve à fioul) seront abritées de la pluie et équipés de dispositif de rétention étanche. L'entreprise retenue pour le terrassement assurera la surveillance des conditions de stockages et de manipulations des produits polluants.

L'entretien des véhicules de chantier ainsi que leur approvisionnement en carburant seront effectués en dehors des zones sensibles, dans un lieu non susceptible de permettre un transfert rapide d'une pollution accidentelle vers les eaux de surface ou souterraines.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *by Mautlin*
by **Mautlin**.ski

10.2.3 MR3 – Revégétalisation

0,7 hectare au total seront impactés par les déambulations d'engins. L'ensemble de ces zones seront revégétalisées. La revégétalisation consiste à semer un mélange de graines, auquel sont ajoutés des éléments nutritifs et de fixation pour tenir le mélange en place en cas de pentes fortes.

Une végétalisation permet une résilience du milieu en 2 à 3 ans en termes paysager et fourrager, en 10 à 15 ans en termes de dynamique naturelle.

Ce mélange n'est pas composé de plantes envahissantes et les plantes allochtones disparaissent du cortège au bout de quelques années pour laisser ensuite la place aux plantes autochtones dont l'implantation est de fait facilitée par un mélange de graine adapté au site.

Les précautions suivantes seront prises de manière à obtenir une plus rapide cicatrisation du milieu :

- Adapter les semences aux différentes conditions écologiques,
- Éviter toute divagation d'engins après le réensemencement,
- En cas d'atteinte accidentelle au couvert végétal en dehors du chantier, un traitement immédiat avec réensemencement selon les mêmes modalités sera obligatoirement entrepris.

Un rappel du plan de réensemencement sera fait à l'équipe technique avant le chantier. Un suivi aura lieu afin de contrôler le respect du plan de réensemencement.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *mimim*
by **Maulin.ski**

10.2.4 MR4 - Réduction du risque de pollution turbide et chimique

Le risque de pollution chimique est dû à l'utilisation d'engins et d'outils motorisés dans la zone de projet. Pour limiter ce risque et parer tout incident éventuel, plusieurs préconisations seront appliquées.

Le risque de pollution turbide est dû aux ruissellements sur des terrains où le sol a été mobilisé par les travaux eux-mêmes ou le passage d'engins.

10.2.4.1 Kits antipollution

Chaque engin sera équipé d'un kit antipollution conforme à l'engin concerné. Le personnel des entreprises de réalisation sera informé de la présence de ce kit et formé à son utilisation. La manipulation d'outils motorisés (groupe électrogène par exemple) fera également l'objet d'une manipulation attentive. Les équipes à pied seront elles aussi équipées d'au minima un kit antipollution.

10.2.4.2 Formation des personnels

Les entreprises retenues devront être informées des sensibilités du site en chantier et formées à l'application des bonnes pratiques et autres mesures. Cette sensibilisation sera faite grâce à une réunion d'information préalable au démarrage des chantiers. Un affichage de ces bonnes pratiques pourra être mis en place sur les différentes zones de chantier durant la totalité des travaux. Afin de préserver au mieux le milieu naturel, les entreprises retenues devront s'engager à respecter la réglementation en vigueur.

10.2.4.3 Gestion des déchets

Les déchets produits seront gérés selon la réglementation en vigueur. Leur stockage ne sera possible que sur les aires de stockage qui seront définies lors de l'installation de la base vie du chantier. Des contenants adaptés seront fournis par les entreprises de réalisation à qui incombera la charge de leur collecte et de leur élimination.

10.2.4.4 Limitation des travaux en période de pluie

Les travaux de terrassement seront stoppés lors des événements pluvieux importants pour éviter les ruissellements de surface et les accidentels renvois d'eau vers le ruisseau des Combes.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *by* **Maulin.ski**

10.2.5 MR5 - Plan de circulation, de stationnement et de stockage

Les engins emprunteront les pistes carrossables déjà existantes ce qui évitera toutes divagations. Le stationnement de longue durée (nuits et jours non travaillés) ne sera possible que sur les aires dédiées représentées sur la carte page suivante. De la même manière, tout stockage ne sera possible que sur ces aires de stationnement.

Les stockages seront conformes à la réglementation. Autrement dit, leurs positions, leurs modalités (contenant, quantité, approvisionnement) seront définies en fonction de la substance et/ou du matériel, et ce, sous le contrôle du maître d'ouvrage, des maîtres d'œuvre et du coordinateur sécurité et protection de la santé.

La carte page suivante est un schéma de principe. La position et la surface exacte des zones de stockage, de stationnement/dépose seront affinées dans les phases suivantes du projet directement sur le terrain de manière à valider les choix avec les entreprises de réalisation (en fonction des matériels utilisés, des évolutions non substantielles du projet, etc.).

Voir carte page suivante.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *mjm*
by **Maulin.ski**

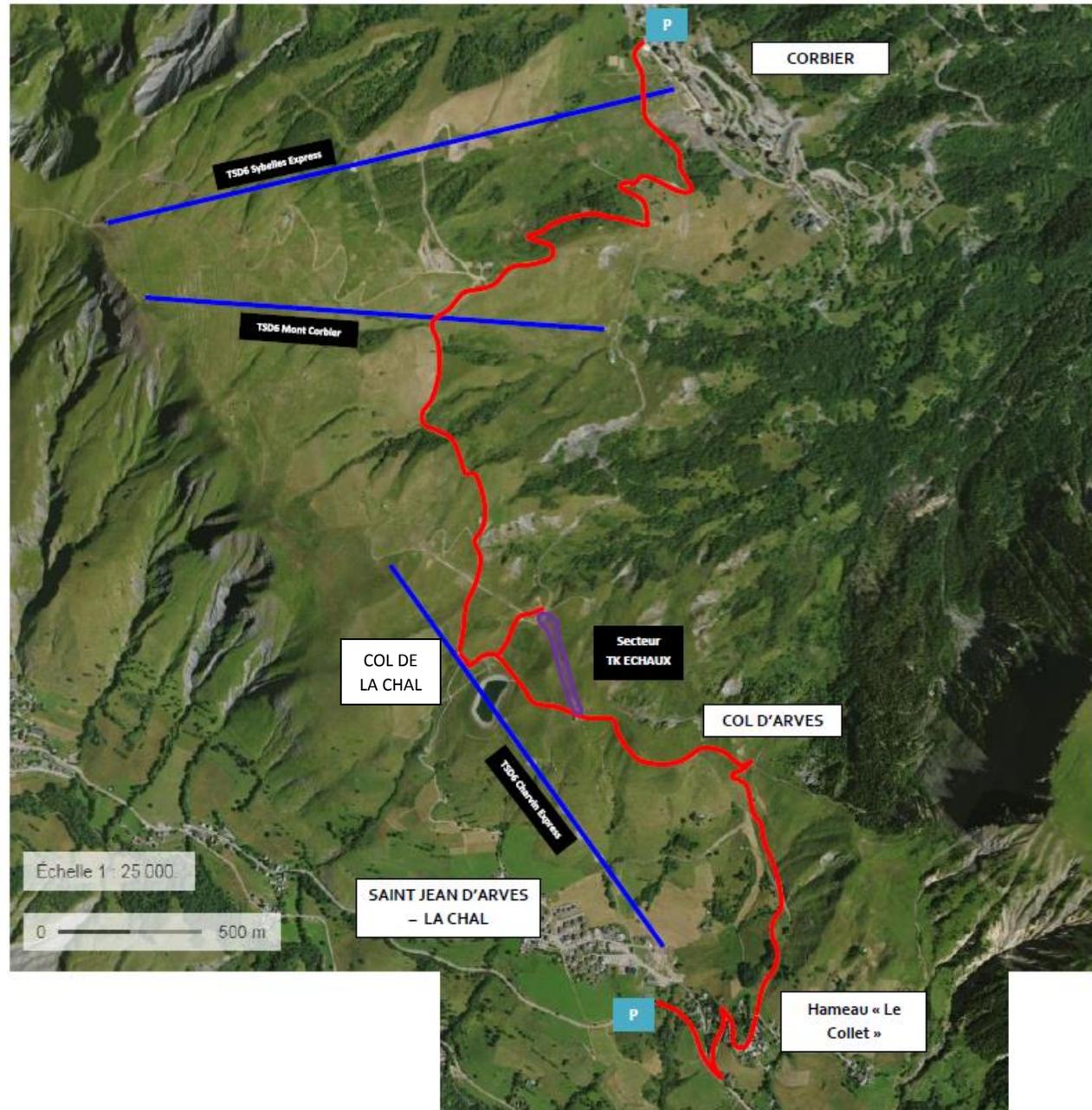


PLAN DE CIRCULATION DES ENGIN DE CHANTIERS
DOMAINE SKIABLE CORBIER/SAINT JEAN D'ARVES

ETE 2019

LEGENDE :

-  Circulation engins de TP
-  Zone de stationnement / stockage
-  Zone de chantier du remplacement en lieu et place du TK des ECHAUX
-  Remontée mécanique



10.3 Les mesures de suivi

10.3.1 MS1 – Suivi environnemental de chantier

La mesure MS1 a pour objectif de contrôler le respect des mesures énoncées dans la présente demande d'examen au cas par cas.

Cette mesure prévoit 3 visites sur le chantier avec, pour chacune, des comptes rendus.

- 1 réunion de lancement avec l'entreprise de terrassements pour la mise en place des préconisations de mises en défens.
- 1 réunion en cours de travaux pour attester de l'efficacité des mesures et les réadapter si besoin, contrôler la turbidité de l'eau.
- 1 en année n+1 pour évaluer l'efficacité des mesures (bonne reprise, pas de ravinement, présence des zones humides, etc.).

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *mimim*
by **Maulin.ski**

11 Conclusion

Suite à des travaux structurants réalisés sur la station depuis 2016, la répartition des flux skieurs a fortement évolué sur les stations de la SATVAC (Le Corbier et Saint Jean d'Arves). Le secteur du col de la Chal qui autrefois était un secteur de liaison obligatoire pour relier la station de Saint Jean d'Arves à la station du Corbier est désormais un secteur périphérique beaucoup moins fréquenté.

Pour mieux répondre aux nouveaux flux skieurs, la station a déjà démonté 2 appareils et souhaite poursuivre son élan dans la restructuration de ce secteur. Pour cela la station souhaite démonter 3 appareils (TK Pré de la Combe, TK des Chalets, TK des Echaux) et remplacer en lieu et place le TK des Echaux par le TK des Chalets.

Pour s'adapter à la clientèle débutante la plus concernée par l'utilisation de cet appareil, il est nécessaire d'entreprendre des travaux de terrassement de la ligne de montée. Par conséquent, ces travaux qui concernent une surface de 7 000 m² mobiliseront 4 000 m³ de déblais et 4 000 m³ de remblais.

Le projet est en adéquation avec le PLU et non concerné par des zonages réglementaires. De plus, il se situe sur des prairies et/ou pelouses de plus de 10 ans ayant une sensibilité faible et ne présentant pas une diversité floristique importante.

Cependant, les terrassements se situent à proximité de la zone humide du col de la Chal et des espèces faunistiques sensibles ont été recensées.

Par conséquent, les enjeux et les impacts du projet sont donc précisés dans ce dossier et des mesures seront mises en place pour éviter et réduire les effets :

- ME1 – Information groupement pastoral,
- ME2 – Mise en défens de la zone humide du col de la Chal,
- MR1 – Calendrier de chantier adapté avec un début de chantier après le 01/09/2019,
- MR2 – Installation de chantier,
- MR3 – Revégétalisation,
- MR4 – Réduction du risque de pollution turbide et chimique,
- MR5 – Plan de circulation, de stationnement et de stockage,
- MS1 – Suivi environnemental de chantier.

Ainsi, une étude d'impact pour ce projet ne semble pas nécessaire.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *minim*
by **Maulin.ski**